

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Rivière-Ouelle, tenue à la salle du conseil de Rivière-Ouelle, le mardi 11 octobre Deux Mille Onze (2011) à vingt heures (20h00), et à laquelle sont présents les conseillères : Marie-Ève Michaud et Jeannine Bastille ainsi que les conseillers : Louis-Georges Simard, Guy Simard, Léo-Paul Thibault et Rémi Beaulieu, sous la présidence de la mairesse Élisabeth Hudon, formant quorum.

Le directeur général a envoyé par courriel un avis spécial aux membres du conseil pour la convocation quatre jours avant la présente séance. Le même avis a été affiché aux deux endroits publics prescrits par la municipalité soit au bureau municipal et à l'église quatre jours avant la présente séance.

Avant l'ouverture de la séance, le directeur général procède à l'assermentation de M. Rémi Beaulieu qui a obtenu une majorité des votes lors de l'élection du siège #6 le 2 octobre 2011.

1. Ouverture de la séance

La mairesse, Mme Élisabeth Hudon, ouvre la séance à vingt heures (20h00) par les salutations d'usage. Elle souhaite la bienvenue à l'assemblée.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La mairesse fait la lecture de l'ordre du jour proposé. Il n'y a aucun point à ajouter.

11-10-12

IL EST PROPOSÉ par Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour soit accepté tel quel.

ADOPTÉ

3. Refinancement d'un emprunt de 1 199 000\$

ATTENDU QUE conformément au règlement d'emprunt numéro 2005-2, la Municipalité de Rivière-Ouelle souhaite emprunter par billet un montant total de 1 199 000 \$;

ATTENDU QU' à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

11-10-13

IL EST PROPOSÉ par Marie-Ève Michaud et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 1 199 000 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 2005-2 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par la mairesse et le secrétaire-trésorier;

QUE les billets soient datés du 18 octobre 2011;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2012	158 400\$
2013	163 700\$
2014	169 300\$
2015	175 200\$
2016	181 000\$ (à payer en 2016)
2016	351 400\$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Rivière-Ouelle émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 18 octobre 2011), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 2005-2,

chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉ

11-10-14

IL EST PROPOSÉ par Louis-Georges Simard et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Populaire de la Rivière-Ouelle pour son emprunt du 18 octobre 2011 au montant de 1 199 000 \$ par **billet** en vertu du règlement d'emprunt numéro 2005-2, au pair, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

158 400\$	2,885%	18 octobre 2012
163 700\$	2,885%	18 octobre 2013
169 300\$	2,885%	18 octobre 2014
175 200\$	2,885%	18 octobre 2015
532 400\$	2,885%	18 octobre 2016

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

ADOPTÉ

4. Période de questions

Aucune question.

5. Levée de la séance

11-10-15

IL EST PROPOSÉ par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée à 20h23.

ADOPTÉE

Je, Élisabeth Hudon, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Élisabeth Hudon, mairesse

Adam Ménard, directeur-général, secrétaire-trésorier